

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 3 juin 2014.**

Le trois juin de l'an deux mille quatorze, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard PACAUD maire de la commune d'Hénonville.

Etaient présents : MM. DECAGNY, DOUTRELEAU, FAUCHER, LE MAREC, MAUBERT, MEURIER, PACAUD,  
Mmes FROISSART, LUSSON et ROMIGIERE.

Absents excusés : Mme LESOBRE qui donne pouvoir à M. LE MAREC,  
M. BOURGHELLE qui donne pouvoir à Mme LUSSON, M. DELACOUR.

**Objet : Avenant à la délégation de service public pour la restauration scolaire et le périscolaire :**

Monsieur le Maire expose :

Suite à la nécessité, dès la rentrée scolaire de septembre 2014, d'étendre l'ouverture de l'accueil de loisirs existant, aux matins et aux mercredis après-midi, du désir d'appliquer le barème CAFn<sup>91</sup> au niveau de la tarification des familles, de transférer les locaux de garderie dans le groupe scolaire, de proposer des activités péri-éducatives dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires, il est nécessaire de modifier certains articles du contrat d'affermage existant ainsi que sa durée en le prolongeant d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à signer un avenant au contrat d'affermage avec l'ILEP.

**Et ont signé au registre les membres présents :**